

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2008

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 18/04/2008

Le 25 avril 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Joël Morio, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Christophe Thauvin, Sandrina De Sa, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Angelo Cerqueira, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absent représenté : M. David Cypel par M. Joël Morio

Désignation d'un secrétaire de séance

Mlle Sandrina De Sa est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des précédents conseil municipaux :

Le procès-verbal modifié du 25 janvier 2008 est adopté par 25 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le procès-verbal du 21 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal modifié du 28 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur.

Délégation au Maire pour ester en justice

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire, pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tout contentieux et devant toute juridiction.

Dénomination d'une salle municipale « Jacques Baudry »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer salle « Jacques Baudry » la salle antérieurement nommée « Maurice Genevoix » à l'espace Jean Zay.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la Caisse d'Épargne et autorise le Maire à signer le contrat d'un an avec la Caisse d'Épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € au taux d'intérêt EONIA + 0,25 %, les frais de dossier étant de 100 €.

Garantie d'emprunt à Nouveau Logis Centre Limousin

Délibération retirée de l'ordre du jour.

Régime indemnitaire des agents de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire des agents de la commune.

Avenant n° 1 au contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat avec la CAF.

Subvention au St Pryvé-St Hilaire Football Club pour les 10 ans du jumelage avec Codsall

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 2000 € au SPSHFC en participation du financement du voyage à Codsall.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 25 avril 2008
Le Maire,

Thierry COUSIN